

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 16 octobre 2014

PS : « Suite à une expulsion irrégulière par voie de fait de notre propriété, de notre domicile en date du 27 mars 2008 » ***Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.***

Ordre des Avocats de Toulouse.
M.M le Bâtonnier
Frédéric DOUCHEZ
Anne FAURE
13 rue des fleurs.
31000 TOULOUSE.

Ordre des Avocats de Toulouse : Fax : 05-62-26-75-77.

Maître DOUCHEZ Frédéric : Fax : 05-61-53-64-82.

Maître FAURE Anne : Fax : 05-61-14-62-51.

Suite à mon dernier courrier du 7 octobre 2014.

Et pour son audience du 21 octobre 2014 à 8 heures 30.

Dossier : REVENU & HACOUT « Audience du 9 septembre 2014 renvoyée au 30 septembre 2014 renvoyée au 21 octobre 2014 »

Objet : Nomination d'un avocat au titre de l'aide juridictionnelle totale sur le fondement de l'article 76 à 79 du ***Décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.***

- **Références BAJ :** En sa décision du 21 août 2014 N° BAJ : 016776 ordonnant l'aide juridictionnelle totale.

Maîtres,

Je vous prie de trouver mon courrier adressé à Monsieur ou Madame la présidente pour l'audience des référés au T.G.I de Toulouse en date du 21 octobre 2014.

- ***A remettre à l'avocat que vous avez nommé pour la dite audience.***

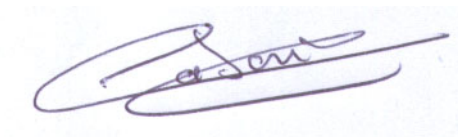
Veillez m'informer de toutes difficultés que vous pourriez rencontrer.

A ce jour encore, cet avocat n'a pas pris contact avec moi.

Je vous fais entièrement confiance de lui avoir communiqué toutes les informations depuis ma première saisine concernant ce dossier.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame le bâtonnier, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur LABORIE André.

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'A. Laborie', with a large, sweeping flourish at the end.

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Té : 06-14-29-21-74.
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 16 octobre 2014

PS : « Suite à une expulsion irrégulière par voie de fait de notre propriété, de notre domicile en date du 27 mars 2008 » ***Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué automatiquement au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.***

Monsieur, Madame le Président.
T.G.I de Toulouse : « ***service des référés*** »
2 allées Jules Guesdes.
31000 Toulouse

Objet : Représentation par avocat au titre de l'aide juridictionnelle.

- **Références BAJ :** En sa décision du 21 août 2014 N° B.A.J 2014/016776 ordonnant l'aide juridictionnelle totale.

Dossier : LABORIE / REVENU – HACOUT : ***Demande d'expulsion pour voie de fait établie de ces derniers.***

FAX : 05-61-33-70-76.

Lettre recommandée N° 1A 091 09 7878 3

Pour l'audience du 21 octobre 2014 à 8 H 30
--

Monsieur, Madame,

Suite au courrier de votre greffier m'indiquant l'audience de renvoi au 21 octobre 2014, je vous précise que mon adresse est au N° 2 rue de la Forge et que le transfert automatique se fait à l'adresse indiquée pour les raisons qui ont été portées à votre connaissance.

- ***Soit mon adresse réelle est au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens, domicile violé depuis le 27 mars 2008. « voir audition de gendarmerie du 20 août 2014 »***

Il est à rappeler que l'assignation introductive d'instance était pour le 9 septembre 2014 et que par des moyens dilatoires ou imprévus de dernière minute, la justice n'est toujours pas rendue

pour les demandes formulées dans l'acte introductif d'instance soit « *l'existence d'un trouble à l'ordre public* » à faire cesser de toute urgence :

- ***La violation de notre domicile depuis le 27 mars 2008.***

Que la partie adverse est capable de tout par son conseil qui a même influencé le procureur de la république dont plainte a été portée à votre connaissance du 4 septembre 2014.

Que la partie adverse confirme qu'elle a été capable d'avoir influencé les magistrats du tribunal correctionnel pour obtenir un jugement le 23 juin 2014 par dénunciations calomnieuses.

Dénunciation calomnieuses et contraire à la vérification des pièces produites à la gendarmerie de saint Orens au cours de l'audition du 20 août 2014 qui a pu constater que nous étions toujours les propriétaires et que notre propriété, notre domicile a bien été violé le 27 mars 2008.

Audition suite à ma plainte du 12 août 2014 pour violation de notre domicile, de notre propriété en ses termes repris dans le procès verbal en votre possession.

Soit je vous joins à ce jour l'acte d'opposition qui anéanti le jugement du 23 juin 2014 rendu par défaut et par trafic d'influence.

- **Car la partie adverse pourrait s'en prévaloir pour vous influencer.**

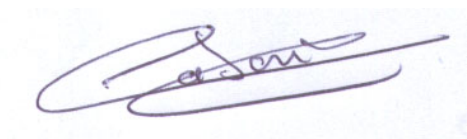
Soit à l'audience du 21 octobre 2014 devant votre juridiction je serai représenté par un avocat au titre de l'aide juridictionnelle totale aux références ci-dessus, nommé par Monsieur le Bâtonnier sur le fondement de l'article 76 à 79 du **Décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.**

- Veuillez trouver ci-joint ma dernière saisine de Monsieur le Bâtonnier en date du 7 octobre 2014 suite aux différents renvois et à son obstacle personnel, se refusant d'avoir nommé un avocat aux précédentes audiences.

Soit mes écrits portés à votre connaissance à chacune des audiences doivent être pris en considération.

Je vous prie de croire Monsieur Madame le Président à l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Pièces complémentaires :

- Saisine de Monsieur le Bâtonnier en date du 7 octobre 2014.

- Opposition du 15 octobre 2014 à un jugement rendu le 23 juin 2014 par le tribunal correctionnel de Toulouse et confirmant le trafic d'influence sur le Procureur de la république de la dite juridiction et les magistrats du siège et comme porté à votre connaissance par ma plainte du 4 septembre 2014 déposée à la gendarmerie de Saint Orens.

Ps :

Je pense qu'il est temps que notre justice soit respectée

Je communique le dit courrier à Monsieur Fabrice VETU vice procureur.

Je communique le dit courrier à l'ordre des avocats représenté par Monsieur le bâtonnier à fin qu'il soit remis à l'avocat qui défendra mes intérêts, ce dernier nommé sur le fondement des articles 76 à 79 du **Décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique**